

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 25 septembre 2025

DCM N° 25-09-25-1

Objet : Installation d'un Conseiller Municipal.

La liste « UNIS POUR METZ » dispose d'un siège laissé vacant consécutivement à la démission de M. Nicolas TOCHET en date du 1^{er} août 2025.

L'article L. 270 du Code Electoral dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation du suivant de liste en qualité de Conseiller Municipal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Electoral et notamment l'article L. 270,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-4,

VU le classement de la liste « UNIS POUR METZ »,

VU le procès-verbal du 3 juillet 2020 portant installation de M. Nicolas TOCHET en qualité de Conseiller Municipal,

VU le siège à pourvoir sur la liste « UNIS POUR METZ » suite à la démission intervenue,

CONSIDERANT que le Code Electoral commande à ce que le siège de Conseiller Municipal vacant revienne au suivant de la liste « UNIS POUR METZ »,

CONSIDERANT l'installation en conséquence du suivant de liste en qualité de Conseiller Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE de l'installation en qualité de Conseiller Municipal de la Ville de Metz de Nicolas ROUX.

Service à l'origine de la DCM : Assemblées Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 5.6 Exercice des mandats locaux